



Henri TESTELIN (1616 - 1695)
© Château de Versailles, Dist. RMN-Grand Palais / Christophe Fouin

La musique et le pouvoir

Exemple de Louis XIV

Le roi protège les arts, les arts glorifient le roi

(Tous textes extraits du dossier pédagogique *Louis XIV, la musique et le pouvoir* réalisé dans le cadre des **Concerts du mercredi** programmés et présentés par Marianne Vourch au Collège des Bernardins – avec l'aimable autorisation de Marianne Vourch)

Le roi et la musique

Au XVII^e siècle, les manuels d'éducation destinés aux jeunes gens de l'aristocratie indiquent que si l'étude de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique constituent avec le maniement des armes la base de l'éducation d'un courtisan, celle de la musique n'en joue par moins un rôle majeur. La première vertu du courtisan est d'être homme de lettres et d'armes, la seconde est d'être musicien.

Selon les anciens tel Platon, la musique est « un facteur moral et social de premier plan dans l'éducation et la vie publique » car elle influe par essence même sur le cœur et la morale. Selon Pythagore, parce que fondée sur les nombres et les proportions, la musique est le reflet du cosmos et permet d'élever son esprit, de faire oublier les difficultés liées au quotidien et de rétablir une harmonie intérieure.

Dès le début de son règne, **Louis XIV est très conscient du pouvoir de la musique**. Protéger les arts et les créateurs est aussi important pour lui que de gagner une bataille. Nécessaires à l'hygiène mentale et physique, les spectacles occupent le peuple et la cour. Ils détournent la noblesse de son goût pour la « fronde » et permettent de soumettre les courtisans.

Le roi se sert de ce pouvoir de la musique à des fins d'amplification comme dans les musiques officielles (Te Deum, musiques militaires, etc), ou d'atténuation (faire passer un message politique dans une chanson possède une autre portée que dans un texte écrit ou un poème lu) ou encore expressives (émouvoir, consoler et même selon certains guérir).

Enfin la musique revêt une dimension de représentation. Louis XIV entretient de nombreux artistes qui peuvent obtenir des fonctions et de rémunérations très importantes. En échange de quoi, son statut dépendant entièrement de la satisfaction du roi, l'artiste est-il totalement dévoué. La propagande est donc inhérente à son métier, car il lui faut glorifier ou tout du moins correspondre au goût de son mécène.

Les institutions musicales à la cour

Véritable instrument de la propagande royale, la musique se décline à travers ses institutions administratives, les spectacles et fêtes commandés, les musiciens que le roi recrute et protège, enfin par toutes les œuvres qui témoignent de l'intense activité musicale du règne.

Musique et Cour

Le roi joue un rôle prépondérant dans la vie musicale de cour : en 1661 il nomme Lully surintendant de la musique pour se garantir un représentant efficace et dévoué.

La musique à la cour rythme tous les actes de la vie monarchique. La présence de la musique fait partie de la vie aristocratique et royale.

Le quotidien est ritualisé. Chaque moment de la journée est accompagné en musique.

Les Départements

Louis XIV hérite d'un système créé par les Valois et notamment par François 1^{er}. Il en étoffe les effectifs dans sa volonté forte d'organisation centralisée, efficace et d'une grande qualité, qui se doit de servir la gloire de son règne.

Ce système est constitué de trois grands départements :

la Chapelle destinées aux cérémonies religieuses, qui fonctionne de façon quotidienne. Elle est admirée des étrangers car sa musique est *fort au dessus de celle de l'Opéra et de toutes les musique d'Europe* si l'on en croit *les Mémoires* de Saint-Simon

- **la Chambre** destinée aux divertissements *lorsque le Roy le commande*

- **l'Ecurie** pour les cérémonies officielles en plein air (réceptions, mariage, fêtes, chasse...).

Enfin le roi dispose de son **Cabinet de musiciens** dont la présence lui est indispensable au quotidien.

Soumettre et éblouir

L'art du divertissement : une stratégie politique

Louis XIV accorde un grand rôle à ses divertissements. Il se souvient de Mazarin qui, pendant son règne profite du goût pour les spectacles du jeune roi pour le détourner des affaires du royaume...

Le roi veut se laisser voir par ses sujets lors de ces divertissements et non gouverner dans la terreur et la crainte. Les dépenses engagées démontrent le pouvoir du règne mais constituent également des rouages économiques importants.

Pour assurer sa propre mise en scène, Louis XIV fait appel aux artistes de son temps. Aussi utilise-t-il les talents de nombreux artistes tels que Molière, Racine, La Fontaine ou Lully.

La mise en scène du pouvoir

Les décors tiennent une part non négligeable dans toutes ces magnificences.

Louis XIV transforme Versailles en un magistral château dont il veut faire une gigantesque scène de théâtre sur laquelle il tient le premier rôle. Dès lors il est en mesure d'imposer sa gloire et peut rayonner tant chez lui qu'à travers toutes les cours d'Europe.

En politique extérieure, le but de ces spectacles est d'éblouir. Les frais énormes engagés démontrent à l'étranger la richesse du royaume et établissent l'image d'un règne prospère.

Comment se forge l'image royale

Il existe au XVII^e siècle un rapport étroit entre les œuvres musicales et le décor qui leur sert de cadre (châteaux, jardins...), véritable osmose entre arts plastiques, littérature et musique. On la voit à l'œuvre dans le choix des sujets de ballets ou d'opéras, dans certains titres de musique ; concerts et spectacles renvoient à une thématique commune.

Cette osmose est due à **une volonté de propagande monarchique conçue et organisée par Colbert**, contrôleur général des finances, surintendant des Bâtiments.

Colbert crée à cet effet la **Petite Académie** qui regroupe savants et hommes de lettres et s'occupe de littérature, d'épigraphie et de fait de toutes les formes d'art officiel (thèmes des peintures, sculptures, des jardins, des livrets des ballets et opéras).

Elle impose ainsi à Lully une thématique à la louange de Louis XIV et à la monarchie de droit divin, ainsi qu'une esthétique particulière qui régira la construction de l'opéra.

Elle sert de relais entre les différentes Académies : Académie de danse, de Peinture, de Sciences, d'Architecture, de musique puis Académie royale de musique.

L'Académie promeut l'Histoire du roi et les textes relatant les divertissements royaux.

La musique et la danse furent pour Louis XIV le moyen de façonner une image magnifiée de lui-même et d'asseoir son autorité. Il parut en tout dans 21 spectacles, incarnant des dieux de l'Antiquité, des héros chevaleresques, le Soleil mais aussi le Feu, le Printemps et la Paix.